

Séance plénière du CESER du 15 juin 2012

**Intervention préparée par Armelle BRUANT au nom de la CGT sur
« Développement économiques : Aides mises en œuvre sur le territoire
régionales au cours de l'année 2011 ».**

Lue par Emmanuelle POYAU, Armelle BRUANT étant absente excusée.

**Monsieur Le Président,
Madame la Vice Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers**

La loi du 13 août 2004 fait obligation au Conseil Régional d'établir un rapport des aides et régimes d'aides certes mais aussi et d'en évaluer les conséquences économiques et sociales.

En ce qui concerne *les aides économiques*, le document présenté par le Conseil Régional se limite à lister les volumes d'aides financières versées aux entreprises, pour un montant de 37.7 M€. L'évaluation économique se résume-t-elle aux seuls chèques établis pour les entreprises ? La CGT pense que l'évaluation économique passe par **toutes** les aides mises en œuvre, telles la mise à disposition des locaux par les collectivités locales, et aussi la mise à disposition des services publics, tels que les aménagements urbains, routes, etc ; ce qui contribuent au fonctionnement des entreprises, et facilitent leur accès.
Sans ces aides, les entreprises ne pourraient pas fonctionner.

Quand aux *conséquences économiques que la loi prévoit d'évaluer*, elles ne sont traitées que par le seul angle des créations d'emplois. Mais quel est le bilan des exonérations fiscales de ces entreprises? Quel est le bilan des profits réalisés et des aides publiques liées aux projets d'investissements ? Combien la mise en œuvre de ces projets a-t-elle rapporté à ces entreprises ?

La seule *évaluation sociale* qui nous est présentée est faite en terme de créations d'emplois. Mais quels types d'emplois : des CDI, ou des emplois précaires ?

Les évaluations sociales devraient aussi porter sur un regard social des exonérations de cotisations de ces entreprises, sur un bilan clair des contreparties sociales réalisées, au-delà des bonnes intentions affichées. Évaluations économiques et sociales sont indissociables.

Il serait tout aussi utile de préciser de quels moyens la Région dispose pour contrôler l'utilisation de ces aides, ainsi que des engagements pris par ces entreprises. La majorité étant des petites et moyennes entreprises, souvent sans organisations syndicales, sans Comité d'Entreprise, les résultats affichés (quand ils le sont...) sont établis de façon unilatérale par les employeurs.

Pour autant, la CGT n'entend pas faire porter au Conseil Régional des responsabilités qu'il n'a pas, mais l'attribution d'aides publiques (la redistribution des impôts) doit être faite dans l'intérêt général. Ce ne sont pas seulement aux TPE et PME que profitent ces aides, mais aux grands groupes, aux grands donneurs d'ordre qui sont derrières, et qui s'en servent pour financer leurs recherches au lieu d'y investir leurs fonds propres, ou leurs profits.

De surcroît la situation sociale générale des salariés de la Région se dégrade chaque année un peu plus, alors que les aides publiques augmentent (+ 27% pour la Région entre 2010 et 2011).

La CGT porte l'exigence de revoir la législation actuelle, et le statut de l'entreprise, car la loi actuelle ne donne pas de réels moyens de contrôle, et ne prévoit aucune sanction au regard des promesses non tenues. D'ailleurs, la transparence n'est pas faite en ce qui concerne les aides accordées par les autres collectivités, agglos, Conseils Généraux, etc.. ; Puisque les noms des entreprises bénéficiaires ne sont pas données...

Toutes les aides publiques sont organisées autour de *la rentabilité économique*. Mais pourquoi ne pas axer les aides financières régionales sur *la rentabilité sociale*, en valorisant les entreprises qui démontrent leur capacité à prendre leurs responsabilités sociales, et qui vont au-delà du Code du Travail, au-delà des lois (celles-ci ne constituant qu'un socle minimum)

En ce qui concerne les aides attribuées au titre de la création de 10 000 emplois non délocalisables, l'investissement de 58 M€ pour 1 841 créations d'emploi et **2 837 emplois maintenus** ne peuvent nous satisfaire.

1841 emplois réalisés pour 58M€ d'aides publiques versées aux entreprises ne sont pas ce que l'on peut appeler « *un investissement rentable* »... !Quand aux 9 580 emplois induits recensés par la Région, il faudrait sans doute en donner les détails pour une transparence complète...

Le groupe CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER présenté.